

L'EPF au service de l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité

Opération de renaturation et de boisement du site Van Pelt à Lens

Mardi 23 février 2021 – 14h

Dans le cadre d'une convention opérationnelle en date du 16 juillet 2003 conclue avec la Ville de Lens, l'EPF s'est rendu propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 5 ha (bâtiments industriels en déshérence, parking, anciennes maisons d'habitation et ancienne déchetterie) situé sur les communes de Lens et de Sallaumines, à l'extrémité de l'avenue Alfred Van Pelt. L'EPF a procédé à l'ensemble des acquisitions et a réalisé les travaux de déconstruction pour un montant total de l'ordre de 5,6 millions d'euros.

Ce site va bientôt devenir un espace naturel boisé, inscrit dans le schéma stratégique de la Chaîne des Parcs, porté par le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).

Sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, une première tranche de boisement va être réalisée avec la plantation de 2500 arbres et arbustes sur 4950 m². En présence de Sylvain Robert, maire de Lens et président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'EPF réalisera mardi 23 février à 14h les premières plantations

Cette première réalisation par l'EPF sur ce territoire d'une « forêt urbaine » fait écho au plan régional « 1 million d'arbres pour les Hauts-de-France », pour lequel l'EPF et la Région ont signé une convention de partenariat.

Les plants correspondent à des essences régionales (que l'on rencontre habituellement dans nos forêts). Il s'agit de végétaux produits en région, avec des graines locales. Ce sont ainsi des plants labellisés « végétal local » d'origine régionale garantie. 25 espèces différentes, de bois et de lisières, seront ainsi installées pour offrir une variété d'ambiances pour les promeneurs et une diversité de fleurs et de baies/graines pour les pollinisateurs et les oiseaux.

A propos de l'EPF Nord-Pas de Calais

Créé en 1990 par l'Etat, l'Etablissement Public Foncier est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés. Présent dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité, l'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable pour mener à bien le projet.

Contact Presse :

Guillaume Lemoine, Référent biodiversité et ingénierie écologique - 06 89 15 56 05 - g.lemoine@epf-npdc.fr